



RÉSEAU POUR LA DANSE ET LA JEUNESSE

CHARTRE DU RÉSEAU LOOP

RÉSEAU PROFESSIONNEL POUR LA DANSE ET LA JEUNESSE

// **Objet**

Cette charte a pour objectif de définir le cadre d'engagement des membres partenaires au sein du réseau LOOP, réseau professionnel pour la danse et la jeunesse. Le réseau représente la diversité des lieux et des professionnel-le-s du spectacle vivant, avec des théâtres labellisés, des collectivités et structures culturelles territoriales, des lieux de danse, des associations de territoire ou bien encore des communes... Le réseau s'engage à créer des passerelles avec des organisation internationales.

Chaque professionnel-le représente une structure ou institution programmant ou souhaitant programmer de la danse à destination de l'enfance et la jeunesse.

Sa participation à la vie du réseau signifie que la structure / institution qu'il-elle représente partage les objectifs et valeurs défendus par LOOP à savoir :

- > Donner une visibilité plus forte à la danse jeune public, au niveau national et international
- > Soutenir et accompagner les artistes et la création chorégraphique envers la jeunesse
- > Favoriser la rencontre entre les artistes, les publics et les œuvres par la mise en œuvre d'actions de médiation, et de formation à l'objet danse jeune public

LOOP propose d'être un espace pour parler très librement de la création pour la danse et la jeunesse et de toutes les initiatives qui s'engagent dans ce domaine, dans le but de partager projets, regards et idées. En plus d'être une plateforme d'échanges et de rencontre entre professionnel-le-s, il se définit au travers 3 axes de travail :

- > L'accompagnement de projets (coproduction, soutien, diffusion)
- > La médiation et la formation à l'objet danse public
- > Le repérage à l'étranger et la mise en réseau à l'international

Pour mener à bien ses actions, le réseau organise deux réunions annuelles chez des membres et partenaires du réseau.

// **Engagements des membres**

Chaque professionnel-le intégrant le réseau s'engage, par cette charte, à :

- > Être présent-e à 1 réunion par an minimum
- > Être impliqué-e sur la réflexion des projets
- > Être impliqué-e dans un projet commun au réseau : le niveau d'engagement sera variable en fonction des possibilités de chaque structure
- > A communiquer sur LOOP et ses activités, dans ses supports de communication (imprimés ou digitaux)
- > Être bienveillant-e à l'endroit du projet et des artistes

